DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007

Délibération n° 2007.12.452

Dispositif
d'accompagnement
des très petites
entreprises:
Demande de
subvention au fonds
d'intervention pour
les services,
l'artisanat et le
commerce (FISAC)

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 décembre 2007

Membres présents:

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

Excusé(s):

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2007

DELIBERATION N° 2007.12.452

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES

Rapporteur: Monsieur BEAUCHAUD

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence Développement économique, la ComAGA met en place un dispositif spécifique d'accompagnement des Très Petites Entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, du commerce et des services.

Forte du constat de fragilité de ces entreprises, et afin de mieux atteindre les objectifs énoncés ci-dessous, la ComAGA met ainsi en œuvre une opération collective de modernisation des petites entreprises sur son territoire péri-urbain et rural.

Ce dispositif répond à trois exigences en matière de développement économique durable et d'aménagement pérenne du territoire:

- prévenir les mutations économiques dans le secteur de l'industrie et dans celui du commerce :
- mieux mailler le territoire péri-urbain et rural de l'agglomération en services marchands à la population ;
- permettre un développement équilibré et harmonieux des deux champs, urbain et rural de notre agglomération.

L'opération se déroule entre 2008 et 2013. Un dossier de demande du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) sera déposé afin de soutenir la première tranche du dispositif (années 2008, 2009, 2010). Une demande pour la 2^{ème} tranche interviendra ultérieurement.

Pour accompagner environ 20 Très Petites Entreprises, le plan de financement prévisionnel de cette 1^{ère} tranche d'opération est le suivant :

- Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême : 187 500 €
- Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce : 187 500 €

Outre le soutien direct aux entreprises, la demande de FISAC portera également sur des dépenses :

- de communication : estimées à un coût total de 7 000 € sur la période des trois ans (FISAC sollicité à hauteur de 50%)
- d'animation (participation FISAC plafonnée à 22 500 € pour la valorisation d'un mi-temps sur la durée des trois ans)

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 22 novembre 2007,

Je vous propose:

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération (1ère tranche),

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter la subvention FISAC auprès de l'Etat.

D'IMPUTER au budget principal 2008 la dépense à l'article 6574 et la recette à l'article 74718 – sous fonction 90.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
26 décembre 2007	26 décembre 2007